



SOUTIENS À L'INTERNATIONALISATION



Wallonia.be

EXPORT
INVESTMENT

L'AWEX vous aide

Partenaire complet de toute entreprise wallonne à l'international, l'AWEX apporte son soutien à toutes les étapes de la démarche exportatrice. Ces missions d'appui, l'AWEX les remplit au travers d'un accompagnement humain personnalisé (notamment grâce à ses centres régionaux et à son réseau de Conseillers économiques et commerciaux à l'étranger), son offre de prospection via son programme d'actions et ses aides financières.

Cette brochure présente l'ensemble du dispositif financier proposé aux exportateurs wallons (en ce compris, les industries culturelles et touristiques) conçu dans une logique de simplification, de lisibilité et de rapidité de paiement des subventions grâce à l'application du principe de confiance.

L'AWEX, la SOFINEX et EXPLORT, dont vous trouverez, également, une description des activités et des programmes dans ce document, vous souhaitent - d'ores et déjà - plein succès dans vos projets de développement à l'international.

Ils en ont bénéficié



« Je suis Directeur commercial et marketing d'une PME de 30 personnes dans le secteur informatique. Mon entreprise a déjà bénéficié des aides de l'AWEX, il y a 10 ans. Nous avons ainsi pu exporter nos services dans toute l'Europe. Depuis 3 ans, nous constatons une érosion sensible de notre chiffre d'affaires à l'export. Nous avons alors décidé de recentrer nos activités sur les services d'hébergement et de sécurisation des données pour les entreprises. L'AWEX a continué de nous soutenir. Elle a couvert la moitié des coûts de réalisation d'une animation vidéo démontrant, plus concrètement à nos clients, la plus-value apportée par nos services parfois un peu abstraits. L'AWEX nous a également laissé la liberté de mettre le paquet sur un salon et sur un congrès informatiques en Allemagne et en Espagne auxquels nous avons décidé de participer. Les premières commandes sont encourageantes. »

GÉRARD - 55 ANS
INGÉNIEUR COMMERCIAL
EXPORT MANAGER D'UNE PME
WALLONNE D'INFORMATIQUE



« Je suis gestionnaire de projets au sein d'un gros bureau d'études wallon, leader en Europe occidentale et en Amérique. Nous ciblons plus particulièrement les pouvoirs publics et les grands bailleurs de fonds. L'AWEX nous a accompagnés dans notre stratégie de pénétration des marchés de la CEI, encore inconnus pour nous jusque-là. Par ses soutiens financiers, elle a allégé notre budget de prospection. En complément, la SOFINEX a financé l'étude de faisabilité d'un projet de construction d'une station d'épuration. Nous avons pu ainsi décrocher une première référence en Europe centrale. »

ANNE - 45 ANS
INGÉNIEUR CIVIL RESPONSABLE DE PROJET D'UN
BUREAU D'ÉTUDES - ENSEMBLIER DE RENOMMÉE
INTERNATIONALE



« Biologiste de formation, je suis Manager d'une toute petite start-up créée en 2014 dans le domaine des biotechnologies. Je n'avais aucune expérience de vente à l'étranger. L'AWEX m'a aidé à structurer mon approche de l'international grâce à une consultance « export » personnalisée pour déterminer mes marchés cibles. Ensuite, j'ai pu bénéficier des services de l'incubateur AWEX à Philadelphie pendant quelques mois pour approfondir ma connaissance du marché américain et élargir mon réseau d'affaires. J'ai ainsi signé mes premiers contrats de partenariat en Amérique du Nord. »

MAXIME - 30 ANS
LICENCIÉ EN BIOLOGIE FONDATEUR D'UNE
START-UP EN 2014 DANS LES BIOTECHNOLOGIES



« Je suis artisan chocolatier. Je fabriquais et vendais mes produits avec succès en Belgique depuis plusieurs années. J'étais tentée par les pays limitrophes mais sans savoir par où commencer. L'AWEX m'a proposé une consultance combinée, à la fois, pour trouver un réseau de distribution, mais aussi, pour adapter mon image de marque et mon packaging aux exigences internationales. J'ai également pu faire imprimer des brochures de promotion et me faire connaître au travers d'insertions publicitaires dans des revues professionnelles étrangères spécialisées dans les produits de bouche. Je m'apprête à exposer, pour la première fois, en France à l'occasion d'une foire agroalimentaire, avec l'aide de l'AWEX bien sûr ! »

LAURA - 30 ANS - ARTISAN CHOCOLATIER - INDÉPENDANTE



Quelques définitions

Entreprise

Toute entité, indépendamment de sa forme juridique, exerçant une activité économique.

PME (Petite et Moyenne Entreprise) et Grande Entreprise

Une PME, au sens européen du terme, répond aux deux critères cumulés suivants :

- occuper moins de 250 personnes ;
- présenter, soit un chiffre d'affaires annuel qui n'excède pas 50 millions EUR, soit un total du bilan annuel qui n'excède pas 43 millions EUR.

Si un de ces deux critères n'est pas respecté, il s'agit alors d'une Grande Entreprise.

Les calculs de l'effectif et des montants financiers s'effectuent selon des seuils précis qui déterminent si l'entreprise est autonome, partenaire ou liée [par rapport à d'éventuelles maisons mères, filiale(s), société(s) sœur(s) et investisseurs publics ou en capital à risque].

Les calculs éventuels de ces données suivent les modalités prévues par l'annexe I du Règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du Traité.



Starter

La « starter » est une entreprise immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) depuis moins de cinq ans, au moment de l'introduction de la demande de subvention.

Micro-entreprise

Une micro-entreprise est une entreprise autonome financièrement qui emploie moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan n'excède pas 2 millions EUR.

Règlement de minimis

Le Règlement de minimis de la Commission européenne autorise le versement d'une aide pour autant que toutes les aides perçues en vertu de ce règlement ne dépassent pas le plafond de 200.000 EUR sur une période de trois exercices fiscaux de l'entreprise, correspondant à celui en cours et aux deux précédents.

Le calcul éventuel du respect du plafond de minimis suit les modalités prévues par le Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013, relatif à l'application aux aides de minimis des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Chèques entreprises

Les chèques-entreprises permettent aux sociétés wallonnes de rémunérer les services de prestataires labellisés en vue de promouvoir leur croissance. Ils sont rassemblés dans un portefeuille électronique qui est un moyen de paiement dématérialisé. Ces chèques simplifiés sont accessibles en un guichet virtuel unique :

www.chèques-entreprises.be.

Parmi eux, sont disponibles les chèques « consultance export » et « booster export » de l'AWEX. Ils permettent aux PME wallonnes de se faire accompagner à l'international par des coaches, des consultants, des designers et des formateurs linguistiques.

INCITANTS FINANCIERS DE L'AWEX

Les conditions d'éligibilité aux subventions

Les subventions sont réservées au développement d'activités tournées vers l'international.

Le demandeur est une entreprise établie (siège d'exploitation) en Région wallonne.

Son projet à l'international doit - s'il aboutit - générer une valeur ajoutée pour l'économie wallonne, notamment, en termes de création ou de maintien d'emplois en Région wallonne ou en termes de développement de la production de biens ou de services localisée en Région wallonne ou encore en termes d'innovation.

La recherche et le développement, la propriété intellectuelle, le chiffre d'affaires, les emplois et les investissements directs en Wallonie, ainsi que leur progression respective, sont portés en compte dans l'évaluation continue de la valeur ajoutée en Wallonie.

La valeur ajoutée générée par le demandeur de l'aide est considérée en premier lieu.

La valeur ajoutée chez les sous-contractants wallons entre en considération en deuxième lieu.

Les points forts

- Une offre simplifiée pour plus de flexibilité et de lisibilité.
- Une procédure de remboursement simplifiée, un paiement des subventions accéléré grâce à l'application du principe de confiance.
- + 50 % d'aides pour les « starters ».
- Des interventions plus transparentes par l'application de forfaits aux voyages de prospection et aux bureaux de représentation commerciale hors UE.
- Un accompagnement à l'international renforcé et personnalisé.

L'INTERNATIONALISATION facile



Support

CONSULTANCE

OBJECTIF

Faites-vous accompagner au choix par des Spécialistes en Commerce extérieur ou en Design d'Exportation pour développer votre présence à l'étranger.

INTERVENTION AWEX

Pour les PME wallonnes éligibles aux subventions :

- 50 % des honoraires du prestataire labellisé (maximum 750 EUR/jour).

MAXIMUM

- Maximum 25.000 EUR sur 3 ans par PME.
- ⊙ Maximum 37.500 EUR sur 3 ans pour les « starters ».



Support

COMMUNICATION

OBJECTIF

Réalisez des brochures « papier » ou digitales, des vidéos, des animations en 3D et des visites virtuelles, des insertions publicitaires sur des portails Internet étrangers ou dans des revues professionnelles « papier » ou digitales publiées et diffusées à l'étranger pour accroître votre visibilité à l'international.

INTERVENTION AWEX

Pour les entreprises wallonnes éligibles aux subventions :

- 50 % des coûts de conception et de production de ces supports de promotion (traduction comprise).

MAXIMUM

- Maximum 10.000 EUR sur 3 ans par entreprise.
- ⊙ Maximum 15.000 EUR sur 3 ans pour les « starters ».



Support

FOIRES A L'ÉTRANGER

OBJECTIF

Participez à des foires et à des salons à l'étranger.

INTERVENTION AWEX

Pour les entreprises wallonnes éligibles aux subventions :

- 50 % des coûts de location d'une surface d'exposition de maximum 50 m², facturés par l'organisateur du salon ou de la foire à l'étranger (subventions maximum de 200 EUR/m²)

- **Bonus** pour la première participation d'une **PME** à une foire ou à un salon hors Belgique :

50 % des coûts de location de la surface d'exposition et d'aménagement de stand + 50 % des frais de séjour d'un délégué de l'entreprise (forfait).

MAXIMUM

- Maximum 50.000 EUR sur 3 ans par entreprise.
- ⊙ Maximum 75.000 EUR sur 3 ans pour les « starters ».



Support

MOBILITÉ HORS UE

OBJECTIF

Prospectez de nouveaux marchés hors Union européenne pour créer un réseau de distribution ou pour nouer des partenariats. Invitez des acheteurs étrangers en Belgique.

Réalisez une étude de pré-faisabilité pour mener un projet hors UE.

INTERVENTION AWEX

- 50 % des coûts forfaitaires de déplacement(s) à l'étranger et/ou d'invitation(s) en Belgique des entreprises wallonnes éligibles aux subventions.

MAXIMUM

- Maximum 4 voyages d'un représentant de l'entreprise + 3 invitations d'acheteurs étrangers.
- Maximum 6 voyages + 3 invitations de décideurs étrangers + les frais d'études exceptionnelles pour la poursuite de projet (maximum 25.000 EUR de subsides par projet).
- ⊙ Pour les « starters » : le critère « nouveau marché » n'est pas d'application.



Support

BUREAU DE REPRÉSENTATION COMMERCIALE HORS UE

OBJECTIF

Assurez l'ancrage de votre entreprise sur un marché hors UE au sein d'un incubateur ou par l'ouverture d'un bureau de représentation commerciale individuel ou collectif.

INTERVENTION AWEX

- 50 % des frais forfaitaires d'ouverture et de fonctionnement du bureau de représentation commerciale de l'entreprise wallonne éligible aux subventions.

et

- 50 % des frais complémentaires forfaitaires liés à l'occupation d'un bureau au sein d'un incubateur AWEX.

MAXIMUM

- Maximum 2 bureaux de représentation commerciale par entreprise dans des zones couvertes distinctes au cours d'une période de 3 ans.

Sofinex

La SOFINEX, Société wallonne de Financement de l'Exportation et de l'Internationalisation des Entreprises wallonnes, apporte son soutien aux entreprises (TPE, PME et grandes entreprises) en vue d'accroître ou de diversifier leurs exportations, ou encore, de financer leurs projets à l'étranger.

Grâce à une large panoplie d'instruments financiers comme, par exemple, des garanties sur des crédits bancaires, des participations en capital, des financements ou des subventions, la SOFINEX se veut être un interlocuteur privilégié pour les entreprises wallonnes qui souhaitent accéder plus facilement au crédit bancaire et trouver un partenaire financier dans le cadre d'investissements à l'étranger. Via le Fonds « Pays émergents » et l'Instrument PME, la SOFINEX permet aux entreprises de proposer des offres plus compétitives.

Par ailleurs, la SOFINEX accompagne les exportateurs wallons dans leurs démarches d'obtention de projets financés par les Organisations Internationales de Financement et de Développement.

- Incubateurs.

Autres soutiens proposés par l'AWEX

- Booster export.
- Secrétariats d'intendance à l'Exportation.

SUPPORT DE CONSULTANCE CHÈQUE-ENTREPRISE « CONSULTANCE EXPORT »



Objectif Faites-vous accompagner, au choix, par des Spécialistes en Commerce extérieur ou en Design d'Exportation labellisés pour développer votre présence à l'étranger.

Bénéficiaire Toute PME wallonne au sens européen du terme, éligible aux aides de l'AWEX développant un projet à l'international.

Interventions et durées L'AWEX couvre 50 % des honoraires des experts HTVA (maximum 750 EUR par jour). La liste des consultants labellisés et leurs profils peuvent être consultés sur le site Internet de l'AWEX.

L'intervention de l'AWEX s'élève à 25.000 EUR maximum sur 3 ans par PME.

Ⓞ Elle est de 37.500 EUR maximum sur 3 ans pour les « starters ».

Les missions des Spécialistes en Commerce extérieur peuvent porter sur :

- le développement d'une stratégie export ;
- la mise en place ou la restructuration d'un service export ;
- la réalisation d'études de marché et de prospections commerciales ;
- l'acquisition de techniques de participation à des appels d'offres et de financements internationaux ;
- la recherche de partenaires et la conclusion de partenariats internationaux.

Les missions des Spécialistes en Design d'Exportation peuvent porter sur :

- le développement de l'image de marque de l'entreprise et de ses produits/services à l'export ;
- le développement d'une charte graphique à l'export ;
- l'adaptation du design de produits/services existants aux spécificités de marchés étrangers.

Le coût total de la consultance doit être inférieur à la somme des fonds propres et des dettes à plus d'un an du demandeur.

Le support « Consultance » est une aide de minimis au sens du Règlement (UE) n° 1407/2013.

Condition préalable d'octroi La demande, doit impérativement être introduite avant le début des prestations du consultant sur le site Web des chèques-entreprises.

Infos et contact Direction des incitants financiers
(T) +32 2 421.85.32
(T) +32 2 421.82.41

CHÈQUE-ENTREPRISE « BOOSTER EXPORT »



Objectif Boostez votre internationalisation en recourant à l'aide de coaches, d'experts et de formateurs linguistiques.

Bénéficiaire Toute PME wallonne au sens européen du terme, éligible aux aides de l'AWEX, développant un projet à l'international. Les prestations des experts marchés à l'international sont réservées uniquement aux micro-entreprises.

Interventions et durées L'AWEX couvre 50 % des honoraires des prestataires pour les PME.

Ⓞ L'intervention est portée à 80 % pour les « starters ». La liste des prestataires labellisés et leurs profils peuvent être consultés sur le site Internet de l'AWEX :

1. coaches export (coaching export) ;
2. experts marchés à l'international (audit export, mise au point d'un plan stratégique à l'international, analyses juridiques, logistiques, réglementaires) ;
3. webmarketers export (audit et conseils destinés à l'élaboration d'une stratégie Web orientée export) ;
4. formateurs linguistiques (formation destinée aux responsables commerciaux export).

L'intervention de l'AWEX s'élève à 20.000 EUR maximum sur 3 ans par entreprise.

Compétence	Plafond journalier admis pour le calcul du budget autorisé	Maximum de jours autorisés par mission	Plafond d'intervention par mission « starter »	Plafond d'intervention par mission PME
Coaching export	1.000 EUR	5	4.000 EUR	2.500 EUR
Expertise EMI	750 EUR	3	1.800 EUR	1.125 EUR
Webmarketing export	750 EUR	3	1.800 EUR	1.125 EUR
Formation linguistique	-	-	1.800 EUR	1.125 EUR

L'entreprise recourt aux missions de son choix. Elle fixe librement le nombre de jours de prestations sollicités pour chaque mission, sans dépasser les plafonds autorisés.

Le « booster export » est une aide de minimis au sens du Règlement (UE) n° 1407/2013.

Condition préalable d'octroi La demande doit impérativement être introduite avant le début des prestations du prestataire sur le site Web des chèques-entreprises.

Infos et contact Direction des incitants financiers
(T) +32 2 421.82.41
(T) +32 2 421.85.32

SUPPORT DE COMMUNICATION



Objectif	Réalisez des brochures « papier » ou digitales, des vidéos, des animations 3D et des visites virtuelles interactives, des insertions publicitaires sur des portails Internet étrangers, dans des revues professionnelles périodiques « papier » publiées et distribuées à l'étranger ou digitales pour accroître votre visibilité à l'international.
Bénéficiaire	Toute entreprise wallonne éligible aux subventions.
Interventions et durées	L'AWEX couvre 50 % des coûts HTVA de conception et de production de ces supports de promotion (traduction y comprise). L'intervention de l'AWEX s'élève à 10.000 EUR maximum sur 3 ans par entreprise. Ⓜ Elle est de 15.000 EUR maximum sur 3 ans pour les « starters ». Le support « Communication » est une aide de minimis au sens du Règlement (UE) n° 1407/2013.
Condition préalable d'octroi	La demande doit impérativement être introduite auprès de l'AWEX avant la réalisation du support de promotion appuyée du bon de commande de celui-ci, d'une description du projet à l'international de l'entreprise, d'une maquette pour les brochures et les insertions publicitaires et d'un synopsis pour les vidéos.
Infos et contact	Direction des incitants financiers (T) +32 2 421.87.02

SECRÉTARIATS D'INTENDANCE À L'EXPORTATION



Objectif	Bénéficiez de prestations à caractère technique qu'offrent les Secrétariats d'intendance à l'Exportations (SIEX)
Bénéficiaires	Toute PME wallonne éligible aux subventions.
Mission générale	Épauler les entreprises dans une série de tâches logistiques et d'intendance à l'exportation. Les Secrétariats d'intendance à l'Exportation reconnus et subventionnés par l'AWEX offrent des services et/ou fournissent des informations articulés autour des deux volets suivants : interventions « classiques » : <ul style="list-style-type: none">• formalités administratives à l'exportation (douanes, transports, assurances...)• réglementations étrangères (législation, droits d'entrée, normes...)• informations financières et sur l'e-commerce ;• rédaction de contrats commerciaux et de contrats d'exclusivité ;• procédures d'adjudication, d'agrément aux normes et aux certifications ;• séminaires techniques ayant pour thème l'exportation ; traductions « techniques » : <ul style="list-style-type: none">• services de traduction spécialisés de documents techniques et commerciaux.
Interventions	Interventions « classiques » : les services proposés par les Secrétariats d'intendance à l'Exportation sont, généralement, gratuits pour les entreprises. Traductions « techniques » : l'AWEX intervient, par le biais des Secrétariats d'intendance à l'Exportation : à raison de 50 % des frais de traduction HTVA, à concurrence de 1.500 EUR par entreprise et par an. Les traductions dont le coût est inférieur à 50 EUR HTVA ne sont pas prises en considération.
Infos et contact	Liste des Secrétariats d'intendance à l'Exportation reconnus par l'AWEX consultable sur le site Internet de l'AWEX. Direction des incitants financiers (T) +32 2 421.85.21

SUPPORT À LA PARTICIPATION AUX FOIRES ET AUX SALONS À L'ÉTRANGER



Objectif	Participez à titre individuel à des foires et à des salons professionnels et internationaux organisés à l'étranger.
Bénéficiaire	Toute entreprise wallonne éligible aux subventions. Le « BONUS PME » (voir infra) est réservé aux PME, au sens européen du terme, participant pour la première fois à une foire ou à un salon à l'étranger.
Interventions et durées	<p>L'AWEX couvre 50 % des coûts (hors TVA) de location d'une surface d'exposition de maximum 50 m², facturés par l'organisateur du salon ou de la foire à l'étranger. L'intervention de l'AWEX est plafonnée à 200 EUR/m².</p> <p>Pour les salons ou les foires ayant lieu hors UE, il est possible de solliciter l'intervention de l'AWEX pour les frais de voyage et de séjour sur place. Celle-ci sera octroyée aux conditions du support « Mobilité » et prise en compte dans le nombre total de déplacements autorisés.</p> <p>Un « bonus » (BONUS PME) est offert aux PME wallonnes qui participent pour la première fois à une foire ou à un salon se déroulant hors de Belgique.</p> <p>En effet, le droit d'inscription à l'évènement, les frais de location de la surface d'exposition mais aussi de montage/démontage et d'aménagement du stand, le coût d'envoi de matériel d'exposition, les frais de voyage et de séjour d'un délégué commercial envoyé sur place au départ de la Belgique ou d'un pays limitrophe de la Belgique durant toute la durée de l'évènement (montant forfaitaire) sont couverts à 50 % par l'AWEX (la liste des forfaits est disponible sur le site Internet de l'AWEX).</p> <p>L'intervention de l'AWEX s'élève à 50.000 EUR maximum sur 3 ans par entreprise.</p> <p>Ⓞ Elle est de 75.000 EUR maximum sur 3 ans pour les « starters ».</p> <p>Le support « Participation aux foires et aux salons à l'étranger » est une aide de minimis au sens du Règlement (UE) n° 1407/2013.</p>
Condition préalable d'octroi	<p>La demande doit impérativement être introduite auprès de l'AWEX avant le début de la manifestation, appuyée de la description du projet à l'international de l'entreprise, de la copie du document de réservation ou de location de l'espace et pour le « BONUS PME », du budget des autres frais éligibles, de manière à calculer le montant de la promesse d'intervention.</p> <p>Possibilité d'acompte à partir de la notification de la décision d'octroi de la subvention, avant l'ouverture du salon.</p>
Infos et contacts	Direction des incitants financiers (T) +32 2 421.85.31 (T) +32 2 421.85.97 (T) +32 2 421.83.92

SUPPORT À LA MOBILITÉ HORS UE



Objectif	<p>Prospectez de nouveaux marchés hors Union européenne ou nouez des partenariats.</p> <p>Invitez en Belgique vos partenaires commerciaux avérés ou potentiels en provenance de ceux-ci.</p> <p>Un marché est réputé nouveau lorsqu'il représente moins de 10 % des exportations totales de l'entreprise.</p> <p>Ⓞ Ce critère n'est pas d'application pour les « starters ».</p>
Bénéficiaire	Toute entreprise wallonne éligible aux subventions.
Interventions et durée	<p>Pour les entreprises wallonnes éligibles aux subventions, l'AWEX couvre de manière forfaitaire 50% des coûts des entreprises wallonnes (les forfaits en vigueur par pays sont indiqués sur le site Internet de l'AWEX), de déplacement(s) à l'étranger et/ou d'invitation(s) en Belgique ainsi que 50 % des frais d'études exceptionnelles pour la poursuite du projet.</p> <p>L'intervention maximum de l'AWEX, par pays, est de :</p> <ul style="list-style-type: none">• 4 voyages d'un représentant de l'entreprise + 3 invitations de prospects étrangers• 6 voyages + 3 invitations de décideurs étrangers + les frais d'études exceptionnelles pour la poursuite de projet (maximum 25.000 EUR de subsides par projet) <p>Le support « Mobilité » est une aide de minimis au sens du Règlement (UE) n° 1407/2013.</p>
Condition préalable d'octroi	<p>La demande, appuyée d'une description du projet à l'international de l'entreprise, doit impérativement être introduite auprès de l'AWEX préalablement au voyage, à l'invitation ou au démarrage du projet.</p> <p>Possibilité d'acompte à partir de la notification de la décision d'octroi de la subvention.</p>
Infos et contacts	Direction des incitants financiers (T) +32 2 421.85.67 (T) +32 2 421.85.68

SUPPORT DE BUREAU DE REPRÉSENTATION COMMERCIALE



Objectif	Assurez l'ancrage de votre entreprise sur un nouveau marché hors Union européenne au sein d'un incubateur ou par l'ouverture d'un bureau de représentation commerciale individuel ou collectif.
Bénéficiaire	Toute entreprise wallonne éligible aux subventions.
Interventions et durées	<p>L'AWEX propose une aide modulable selon les besoins des exportateurs : le bureau individuel de représentation commerciale, le bureau collectif de représentation commerciale et l'incubateur.</p> <p>Le bureau individuel de représentation commerciale : Le subside de l'AWEX couvre 50 % des frais d'ouverture et de fonctionnement du bureau de représentation pendant un an (obligatoirement durant 12 mois consécutifs) supportés par l'entreprise, pris en compte sous forme d'un forfait unique pour sa facilité (la liste des forfaits est disponible sur le site Internet de l'AWEX).</p> <p>Le bureau collectif de représentation commerciale : Il s'agit de permettre à minimum 3 PME, au sens européen du terme, d'ouvrir ensemble un bureau de représentation et de partager les coûts de gestion de ce dernier. Le subside de l'AWEX couvre alors 50 % des frais d'ouverture et de fonctionnement du bureau pendant un an (obligatoirement durant 12 mois consécutifs) pris en compte sous forme d'un forfait unique (la liste des forfaits est disponible sur le site Internet de l'AWEX). Les coûts admissibles sont déterminés au prorata de l'intervention du demandeur dans les frais de l'ensemble des entreprises qui exploitent le bureau collectif.</p> <p>L'incubateur : Complémentaire à l'aide initiale, incluant les services de base fournis par l'incubateur, l'AWEX propose aux entreprises wallonnes un subside forfaitaire couvrant 50 % des frais supplémentaires pour la période de 3 à 12 mois consécutifs de présence effective au sein de l'incubateur. Pour 12 mois consécutifs d'occupation d'un incubateur, le forfait « Bureau individuel de représentation commerciale » s'applique. La somme des fonds propres et des dettes à plus d'un an du demandeur doit être supérieure au forfait établi pour les coûts admissibles. L'AWEX ne peut intervenir financièrement que pour l'ouverture de 2 bureaux de représentation (individuels ou collectifs) par entreprise, dans des zones couvertes distinctes (hors UE) au cours d'une période de 3 ans. Le support « Bureau de représentation commerciale » est une aide de minimis au sens du Règlement (UE) n° 1407/2013.</p>
Condition préalable d'octroi	La demande appuyée d'une description du projet à l'international de l'entreprise doit impérativement être introduite auprès de l'AWEX préalablement à l'ouverture du bureau. Le demandeur ne peut pas avoir disposé de structure permanente dans le ou les pays couverts par le bureau de représentation commerciale de plus ou moins 5 ans. Possibilité d'acompte à partir de la notification de la décision d'octroi de la subvention.
Infos et contacts	Direction des incitants financiers (T) +32 2 421.85.67 (T) +32 2 421.85.68

INCUBATEURS



Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Booster la prospection commerciale de l'entreprise.• Lui permettre de disposer d'un bureau de prospection et d'un encadrement pour faciliter son expansion hors UE.• L'aider à développer des relations d'affaires, mettre en place des partenariats stratégiques ou assurer une veille technologique.• La préparer à une implantation prospère dans le pays.				
Description générale	<p>Mise à disposition - au sein d'une pépinière d'entreprises (incubateur), d'un centre technologique ou d'une université - d'un bureau meublé et équipé ainsi que d'une panoplie de services professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none">- gratuits (réception, accueil, messagerie, salle de réunions, cafeteria...);- à des tarifs particulièrement avantageux (conseils juridiques, assistance marketing spécialisée, networking, stagiaires...). <p>Ces incubateurs peuvent avoir une dimension multisectorielle ou spécialisée (sciences du vivant, TIC...). La liste des incubateurs et leur localisation figurent sur le site Internet de l'AWEX.</p>				
Durée	3 à 12 mois consécutifs.				
Bénéficiaire	Toute entreprise wallonne éligible aux subventions.				
Interventions	<p>Complémentaire à l'aide initiale, incluant les services de base fournis par l'incubateur, l'AWEX propose - aux entreprises qui en remplissent les modalités d'octroi - une subvention couvrant 50 % des frais supplémentaires qu'elles supportent pour une occupation effective du bureau au sein de celui-ci.</p> <p>Ces frais supplémentaires sont pris en compte sous forme d'un forfait unique aux conditions reprises sous l'incitant financier : Support bureau de représentation commerciale hors Union européenne. Les forfaits « Incubateurs », différents selon les zones géographiques, sont disponibles sur le site Internet de l'AWEX.</p> <p>Le forfait « Incubateurs » comprend la rémunération du délégué de l'entreprise envoyé de Belgique, la rémunération du personnel local (secrétaire ou adjoint) éventuel, le loyer du bureau, s'il n'est pas déjà pris en charge partiellement par l'AWEX, en vertu d'un accord passé avec l'incubateur, les frais de mission à l'intérieur de la zone couverte par le bureau incluant les participations éventuelles à des foires et à des salons professionnels, les voyages allers-retours Belgique pour concertation du délégué avec l'entreprise wallonne qu'il représente.</p> <p>Pour 12 mois consécutifs d'occupation d'un incubateur, le forfait « Bureau de représentation commerciale » s'applique.</p>				
Condition préalable d'octroi	La demande appuyée d'une description du projet à l'international de l'entreprise doit être introduite avant l'occupation du bureau au sein de l'incubateur.				
Infos et contacts	<table><tr><td>Direction Amériques (T) +32 2 421.85.86</td><td>Direction des incitants financiers (T) +32 2 421.85.67 (T) +32 2 421.85.68</td></tr><tr><td>Direction Asie - Pacifique (T) +32 2 421.84.40</td><td></td></tr></table>	Direction Amériques (T) +32 2 421.85.86	Direction des incitants financiers (T) +32 2 421.85.67 (T) +32 2 421.85.68	Direction Asie - Pacifique (T) +32 2 421.84.40	
Direction Amériques (T) +32 2 421.85.86	Direction des incitants financiers (T) +32 2 421.85.67 (T) +32 2 421.85.68				
Direction Asie - Pacifique (T) +32 2 421.84.40					

FINANCEMENT À L'EXPORTATION



La Société de Financement de l'Exportation et de l'Internationalisation des Entreprises wallonnes (SOFINEX) soutient les entreprises lors de leurs opérations internationales, qu'il s'agisse d'opérations commerciales à court terme ou d'investissements à long terme. Parmi les instruments financiers qu'elle propose aux entreprises wallonnes, l'on compte la garantie sur des crédits bancaires, des financements, des participations en capital ou encore des dons.

La SOFINEX n'a d'exclusive ni sectorielle, ni géographique. Dans le cadre de programmes de coopération, des accords spécifiques ont été conclus, avec des organismes internationaux, qui concernent alors des pays ou des zones spécifiques.

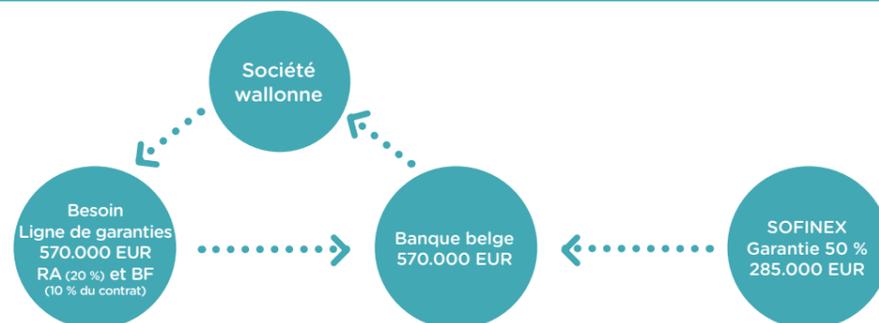
1. SOUTIEN AUX EXPORTATIONS

Fonds Pays émergents :	la SOFINEX peut financer jusqu'à 35 % de la valeur des biens et des services wallons pour des projets dans environ 30 pays pour lesquels une aide liée est autorisée.
Instrument PME :	la SOFINEX, en complément de FINEXPO, peut financer 80.01 % de la valeur des biens et des services wallons pour la première exportation d'un produit innovant à destination d'un des pays bénéficiaires de l'aide publique au développement.
Support OID (Organisations internationales de développement) :	la SOFINEX peut financer jusqu'à 60 % (maximum 75.000 EUR) des honoraires de consultants auxquels les entreprises wallonnes font appel pour approcher les Organisations internationales de développement.
Support PSG (Support « Project Specific Grants ») :	la SOFINEX intervient sous forme de don pour la réalisation d'un « projet pilote » à la demande d'une Organisation internationale de développement.

2. PARTICIPATION AU FINANCEMENT

Garantie :	faciliter l'accès des entreprises wallonnes aux crédits bancaires dans le cadre du financement des besoins liés aux activités commerciales à l'exportation et/ou dans le cadre du financement de leurs investissements à l'étranger. Maximum 75 % et maximum 1.500.000 euros en montant d'intervention pour les PME et 5.000.000 euros pour les grandes entreprises.
-------------------	--

ILLUSTRATION DE L'OCTROI DE GARANTIES DE LA SOFINEX DANS LE CADRE D'UNE OPÉRATION D'EXPORTATION



FINANCEMENT À L'EXPORTATION



Financement direct

La SOFINEX peut intervenir sous forme de prêts, voire de prises de participation minoritaires en capital dans le cadre du financement de projets d'investissements ou d'implantations à l'étranger ou encore de la croissance des ventes à l'exportation (BFR) d'entreprises wallonnes.

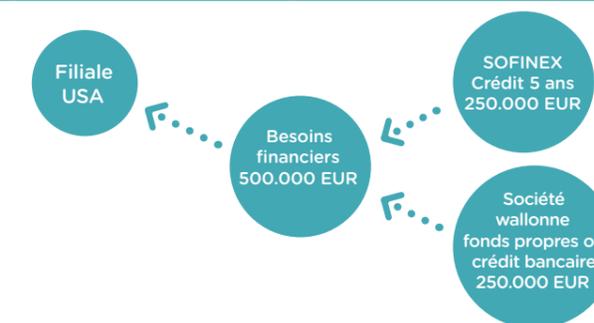
Le financement en faveur des PME

La SOFINEX peut intervenir en capital ou quasi-capital (prêts sous toutes les formes) dans les opérations d'investissement à l'étranger d'entreprises wallonnes avec un maximum de 50 % des besoins liés au projet et un plafond de 1 million EUR par entreprise.

Le financement en faveur des grandes entreprises

La SOFINEX peut intervenir, selon les mêmes critères que le financement PME, en faveur des grandes entreprises qui souhaitent réaliser notamment un investissement à l'étranger avec un plafond maximum de 1 million EUR par entreprise.

EXEMPLE D'INTERVENTION DIRECTE PAR UNE AUGMENTATION DE CAPITAL DANS LA FILIALE AMÉRICAINE D'UNE ENTREPRISE WALLONNE



Infos et contacts

SOFINEX
À Liège
Av. Maurice Destenay, 13
4000 Liège
(T) +32 4 230.56.77
info@sofinex.be

AWEX-SOFINEX
À Bruxelles
(T) +32 2 421.83.59

www.sofinex.be

EXPLORT



Objectif	Faciliter, stimuler et diversifier vos exportations. Il apporte aux entreprises une aide concrète et financièrement très avantageuse. Grâce à ce programme, elles peuvent bénéficier des services d'étudiants ou de diplômés, polyglottes et mobiles, spécifiquement formés aux techniques du commerce extérieur et prêts à les épauler dans la mise en application de leur stratégie de développement international.			
Description générale	EXPLORT est un programme de formations et de stages en commerce international mené par l'AWEX en partenariat avec le Centre de compétence FOREM - Management & Commerce.			
Conditions et interventions	<p>Stage préalable en entreprise obligatoire (de 4 à 6 semaines). Stage à l'étranger pouvant aller jusqu'à 12 semaines. Zone : tous les pays, en fonction du projet de l'entreprise (1 pays par mission). Généralités : une entreprise ne peut accueillir qu'un seul stagiaire « EXPLORT », à la fois et, maximum, deux stagiaires par année civile. Bourse EXPLORT : 350 EUR à 550 EUR par semaine (12 semaines maximum), selon le pays. Cette bourse est une intervention forfaitaire dans les frais de mission du stagiaire. Coût pour l'entreprise : prise en charge du voyage A/R vers le pays cible entièrement par l'entreprise jusqu'à concurrence de 500 EUR. L'AWEX couvre 50 % du montant du voyage au-delà des 500 EUR. Prise en charge par l'AWEX à 50 % soit :</p> <ul style="list-style-type: none">• d'un déplacement intermédiaire (A/R) pendant la mission (train ou avion). ou• de la location d'un véhicule avec un plafond d'intervention à 400 EUR.			
Bénéficiaire et conditions préalables	<p>Toute entreprise wallonne fabricante ou prestataire de services développant un projet à l'international et répondant aux conditions d'éligibilité figurant sur la page : http://www.explor.be/fr/entreprise/conditions-d-acces</p> <p>Pour accéder au programme EXPLORT, votre entreprise doit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">• être éligible aux aides de l'AWEX ;• prévoir les moyens humains et logistiques nécessaires à l'encadrement du stagiaire pendant la préparation (entreprise) et la réalisation de sa mission à l'étranger ;• couvrir les frais de voyage du stagiaire vers le(s) pays ciblé(s) par le projet.			
Infos et contacts	<table><tr><td>www.explor.be</td><td>Cellule EXPLORT BluePoint Liège Boulevard E. de Laveleye, 191 4020 Liège (T) +32 4 229.22.90</td><td>Coordination Nicolas RAVENEL n.ravenel@awex.be (T) +32 4 229.22.91</td></tr></table>	www.explor.be	Cellule EXPLORT BluePoint Liège Boulevard E. de Laveleye, 191 4020 Liège (T) +32 4 229.22.90	Coordination Nicolas RAVENEL n.ravenel@awex.be (T) +32 4 229.22.91
www.explor.be	Cellule EXPLORT BluePoint Liège Boulevard E. de Laveleye, 191 4020 Liège (T) +32 4 229.22.90	Coordination Nicolas RAVENEL n.ravenel@awex.be (T) +32 4 229.22.91		

FÉDÉRATIONS, GROUPEMENTS PROFESSIONNELS ET ORGANISATIONS ASSIMILÉES



Objectif	Aider toute organisation professionnelle dans sa mission de promotion et de défense à l'étranger des intérêts des entrepreneurs wallons qui en sont membres, et ce, indépendamment des incitants financiers accordés individuellement aux entreprises wallonnes.
Bénéficiaires	Fédérations, groupements professionnels, associations reconnues relevant des industries traditionnelles, des secteurs agricoles (élevage, horticulture et arboriculture), du tourisme ainsi que des industries et des activités culturelles.
Mission générale	Soutenir financièrement groupements et fédérations professionnels, clusters, organisations, clubs d'exportateurs... sur la base d'un programme d'actions annuel à l'étranger , telles que missions et participations à des foires à l'étranger, invitations de décideurs étrangers en Wallonie et supports de communication destinés à une diffusion internationale.
Intervention	<p>Aide financière à hauteur de 50 % du budget éligible du programme d'actions annuel.</p> <p>Pour les groupements bi-régionaux ou tri-régionaux, un prorata de membres ou de participants wallons est appliqué.</p>
Infos et contact	Direction des incitants financiers (T) +32 2 421.85.21

INCITANTS FINANCIERS ET SOFINEX

Place Saintelette, 2
1080 Bruxelles

Direction

Marie-Christine THIRY
m.thiry@awex.be
(T) +32 2 421.84.95

Secrétariat

Catherine HOLEMANS
c.holemans@awex.be
(T) +32 2 421.84.86

CENTRES RÉGIONAUX

BRABANT WALLON
(T) +32 67 88.75.93
nivelles@awex.be

CHARLEROI
(T) +32 71 27.71.00
charleroi@awex.be

EUPEN
(T) +32 87 56.82.19

LIBRAMONT
(T) +32 61 22.43.26
libramont@awex.be

LIÈGE
(T) +32 4 221.79.80
liege@awex.be

MONS
(T) +32 65 31.63.78
mons@awex.be

NAMUR
(T) +32 81 73.56.86
namur@awex.be

